

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME**  
**DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE**  
(24 crédits)

---

**1. Identification du programme**

- 1.1 Faculté :** Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme :** Faculté des arts et des sciences sociales (Département de philosophie et sciences religieuses)
- 1.3 Titre du programme :** Mineure en philosophie
- 1.4 Date d'entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> juillet 2011

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

Ce programme vise à compléter un programme de Baccalauréat ès arts avec une majeure dans une autre discipline. L'objectif premier de ce programme est d'initier les étudiantes et les étudiants aux bases de la discipline philosophique. Il leur permet d'avoir un aperçu de certaines questions philosophiques fondamentales, telles que thématiques au cours de l'histoire de la philosophie et en philosophie contemporaine. Il leur permet de s'initier à la méthode argumentative qui est le propre de la discipline philosophique. Comme ce programme est complémentaire à celui d'une majeure dans une autre discipline, il permet aux étudiantes et aux étudiants d'avoir un aperçu des questions philosophiques concernant les fondements de la discipline dans laquelle ils ou elles font leur majeure. De plus, cette formation favorise le développement d'habiletés d'analyse d'idées et de textes, de conceptualisation, de solution de problèmes, et de communication orale et écrite, qui pourra être mis à profit dans d'autres activités académiques ainsi que dans une grande diversité de domaines d'activité.

**2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).**

La formation en philosophie fait appel aux outils pédagogiques universitaires les plus courants, soit les cours magistraux, les séminaires, les présentations orales, le travail de recherche individuel et la rédaction de dissertations. Dans les cours magistraux, une place importante est laissée à la discussion des questions philosophiques présentées. La rédaction de courts travaux et la préparation aux examens permettent l'assimilation progressive de la matière présentée dans les cours. Une vaste majorité de

cours exige la rédaction d'une dissertation qui présuppose un travail de recherche, d'analyse et de synthèse de textes. Les deux cours de logique, PHIL2270 *Logique symbolique* et PHIL2280 *Logique de l'argumentation*, reposent plus spécifiquement sur une dizaine de devoirs hebdomadaires qui permettent d'assimiler progressivement le contenu. Certains cours, essentiellement les « cours de questions », soit PHIL3562 *Qu. de logique rhétorique*, PHIL3572 *Questions de métaphysique*, PHIL3592 *Qu. de théorie de l'esprit* (nouveau cours), PHIL4672 *Questions d'esthétique* et PHIL4682 *Qu. de philo morale et polit.* peuvent prendre la forme de séminaires. Dans ces cours, on insiste particulièrement sur la communication orale, comme les étudiantes ou les étudiants doivent présenter un exposé oral et participer à la discussion.

**2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.).**

Au terme de leur formation, les diplômées et les diplômés du Baccalauréat ès arts avec mineure en philosophie sont en mesure de bien s'exprimer aussi bien oralement que par écrit. Ils ou elles auront développé un sens critique leur permettant d'analyser le discours argumentatif et de saisir les enjeux philosophiques sous-jacents à divers domaines de discours qu'ils sont susceptibles de rencontrer aussi bien dans leur cheminement académique que dans leur participation à la vie sociale.

**3. La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

**3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

Le programme de mineure en philosophie est structuré de façon à ce que l'étudiante ou l'étudiant acquière d'abord les rudiments de la discipline philosophique en faisant trois cours obligatoires soit PHIL1100 *Initiation à la philosophie*, PHIL2235 *Éthique*, PHIL2252 *Anthropologie philosophique*, ainsi qu'un cours de logique en choisissant un des deux cours à option en logique : PHIL2270 *Logique symbolique* ou PHIL2280 *Logique de l'argumentation*. Les 12 autres crédits de cours PHIL qu'il ou elle doit compléter sont des cours à option. Dans ce cas, il ou elle peut choisir n'importe quel cours PHIL, à condition qu'il ou elle ait réussi les préalables exigés, lorsqu'il y en a. Ce deuxième aspect du programme permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir un aperçu général de la

discipline en choisissant des cours qui vont dans le sens plus particulier de ses intérêts académiques.

<b>3.2</b>	<b>Liste des cours exigés</b>	<b>24 CR</b>
	Cours obligatoire de la mineure en philosophie	<b>9 CR</b>
	PHIL1100 Initiation à la philosophie	3 cr.
	PHIL2235 Éthique	3 cr.
	PHIL2252 Anthropologie philosophique	3 cr
	Cours à option de la mineure en philosophie	<b>15 CR</b>
	Choisir 1 cours parmi les suivants :	3 cr.
	PHIL2270 Logique symbolique <i>ou</i>	
	PHIL2280 Logique de l'argumentation	
	Choisir 4 cours parmi les cours PHIL	12 cr.